

GE_GERICHTE ACJC/1523/2014 vom 12. Dezember 2014

GE Cour de justice, 2014-12-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_1523_2014

FR: GE_GERICHTE ACJC/1523/2014 du 12 décembre 2014

IT: GE_GERICHTE ACJC/1523/2014 del 12 dicembre 2014

Erwägungen

E. 3

Les frais de la procédure de recours, fixés à 1'500 fr., seront mis à la charge des recourants, qui succombent, et compensés avec l'avance du même montant effectuée par ceux-ci, acquise à l'Etat.

Les recourants seront en outre condamnés aux dépens des intimées, qui seront arrêtés à 3'000 fr. pour chacune d'elles, débours et TVA compris (art. 84, 85, 87 et 90 RTFMC; art. 25 et 26 LaCC; art. 25 LTVA). * * * * *

- 12/12 -

C/19350/2011 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme : Déclare irrecevable le recours interjeté par A_____, B_____, D_____ et C_____ contre l'ordonnance du 5 février 2014 rendue par le Tribunal de première instance dans la cause C/19350/2011-2. Sur les frais : Arrête les frais de la procédure de recours à 1'500 fr. Les met à la charge de A_____, B_____, D_____ et C_____, solidairement entre eux. Dit qu'ils sont compensés avec l'avance fournie, acquise à l'Etat. Condamne A_____, B_____, D_____ et C_____, à payer, solidairement entre eux, 3'000 fr. à F_____ et G_____ et 3'000 fr. à E_____, à titre de dépens. Siégeant : Madame Valérie LAEMMEL-JUILLARD, présidente; Madame Pauline ERARD, Madame Paola CAMPOMAGNANI, juges, Madame Nathalie DESCHAMPS, greffière.

La présidente : Valérie LAEMMEL-JUILLARD

La greffière : Nathalie DESCHAMPS

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.